

**RAPPORT SUR LE  
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (C) 2013-2014**



**Comité sénatorial permanent  
des finances nationales**

**CINQUIÈME RAPPORT**

*Président*  
L'honorable Joseph A. Day

*Vice-président*  
L'honorable Larry Smith

Mars 2014

# TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
Aperçu du Budget supplémentaire des dépenses (C) 2013–2014 .....	2
Étude du Budget supplémentaire des dépenses (C) 2013-2014 .....	3
1. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada .....	4
2. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.....	6
3. Affaires indiennes et du Nord canadien .....	8
4. Services partagés Canada .....	12
5. Citoyenneté et Immigration Canada.....	15

# RAPPORT SUR LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (C) 2013-2014

## INTRODUCTION

Le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2013-2014* a été déposé au Parlement le 13 février 2014. C'est le troisième budget supplémentaire de l'exercice financier qui se terminera le 31 mars 2014. Ce budget contient les autorisations de dépenses et les montants à inclure dans les projets de loi de crédits à venir.

Dans le cadre de son étude du *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2013-2014*, le Comité sénatorial permanent des finances nationales (le Comité) a accueilli des représentants de cinq ministères fédéraux, et ce, au cours de deux réunions.

Le 26 février 2014, le Comité a entendu des fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et d'Affaires indiennes et du Nord canadien. Les représentants respectifs de ces trois ministères étaient :

### *Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada*

- Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses;
- Marcia Santiago, directrice exécutive, Secteur de la gestion des dépenses;
- Darryl Sprecher, directeur, Portefeuille de gestion des dépenses.

### *Travaux publics et Services gouvernementaux Canada*

- Alex Lakroni, dirigeant principal des finances, Direction générale des finances et de l'administration;
- Pierre-Marc Mongeau, sous-ministre adjoint, Direction générale des biens immobiliers.

### *Affaires indiennes et du Nord canadien*

- Pamela d'Eon, chef des finances par intérim;

- Serge Beaudoin, directeur général, Direction générale des opérations sectorielles;
- Janet King, sous-ministre adjointe, Affaires du Nord;
- Paul Schauerte, gestionnaire principal en matière de politiques, Développement des programmes et de partenariats régionaux.

Le 4 mars 2014, deux ministères se sont présentés devant le Comité, soit Services partagés Canada et Citoyenneté et Immigration Canada. Les représentants respectifs de ces deux ministères étaient :

#### *Services partagés Canada*

- Benoît Long, sous-ministre adjoint principal, Transformation, stratégie de service et conception;
- Peter Bruce, sous-ministre adjoint principal, Projets et relations avec les clients;
- Micheline Saurette, directrice générale, Finances et Services Finances et Adjoint dirigeant principal des finances.

#### *Citoyenneté et Immigration Canada*

- Paul Armstrong, directeur général, Région des processus centralisés;
- Tony Matson, sous-ministre adjoint/administrateur principal des finances;
- Catrina Tapley, sous-ministre adjointe déléguée, Politiques stratégiques et de programmes.

### **APERÇU DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (C) 2013–2014**

Dans les documents budgétaires, les dépenses prévues sont réparties entre les dépenses budgétaires et non budgétaires, qui se subdivisent en deux catégories: les crédits votés<sup>1</sup> et les dépenses législatives<sup>2</sup>. Au total, 35 organisations ont demandé des

---

<sup>1</sup> Les crédits votés sont parfois appelés dépenses votées.

fonds additionnels dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2013-2014*. Comme l'illustre le tableau 1, ce budget inclut près de 358,3 millions de dollars de crédits votés devant être approuvés par le Parlement et présente des renseignements relatifs à des diminutions nettes de plus de 373,7 millions de dollars en dépenses budgétaires législatives.

**Tableau 1 – Budget supplémentaire des dépenses (C) 2013-2014 (dollars)**

	<b>Budgétaire</b>	<b>Non budgétaire</b>	<b>Total</b>
Crédits votés	358 296 190	0	358 296 190
Dépenses législatives	(373 743 587)	0	(373 743 587)
<b>Total</b>	<b>(15 447 397)</b>	<b>0</b>	<b>(15 447 397)</b>

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2013-2014*, p. I-3.

En somme, le Budget supplémentaire des dépenses (C) 2013-2014 est comme à l'habitude le plus petit des budgets supplémentaires et indique une réduction nette des dépenses de 15,4 millions de dollars.

## **ÉTUDE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (C) 2013-2014**

Pendant leur examen en Comité, les membres du Comité ont interrogé les fonctionnaires sur les raisons données par le gouvernement fédéral pour justifier les demandes d'autorisation de crédits votés et les modifications du niveau des crédits législatifs des ministères et organismes.

<sup>2</sup> Les **dépenses budgétaires** comprennent les frais de la dette publique, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital; les paiements de transfert et subventions à d'autres ordres de gouvernement, à des organismes ou à des particuliers et les paiements aux sociétés d'État. Les **dépenses non budgétaires** (prêts, placements et avances) sont des dépenses qui correspondent à des changements dans la valeur des actifs financiers du gouvernement fédéral. Les **dépenses votées** sont celles qui doivent être autorisées par le Parlement au moyen d'un projet de loi de crédits, tandis que les **dépenses législatives** sont celles qui sont autorisées par le Parlement au moyen d'une loi habilitante; elles figurent dans les documents budgétaires à titre d'information seulement.

## **1. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada**

Lors de leur témoignage, les représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont tout d'abord discuté de la présentation de l'information financière dans les budgets des dépenses. Selon le modèle actuellement en vigueur, le Parlement approuve en votant ou non les dépenses, selon les catégories suivantes : dépenses de fonctionnement, dépenses en capital et subventions et contributions. De plus, des informations sur les dépenses prévues, par programme et par résultat stratégique, sont également présentées, mais à titre informatif seulement.

Les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont expliqué que le Budget supplémentaire des dépenses (C) 2013-2014 comprend près de 358,3 millions de dollars en dépenses budgétaires votées et fait état des besoins de 35 ministères et organismes. Les principaux postes votés comprennent:

- Services partagés Canada : appareils technologiques en milieu de travail et logiciels connexes (102,3 millions de dollars);
- Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : rajustements salariaux (73,3 millions de dollars);
- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada : locaux à bureaux et préparation d'espaces à bureaux (63,8 millions de dollars);
- Affaires indiennes et du Nord canadien : l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest (36,1 millions de dollars);
- Citoyenneté et Immigration Canada : l'Accord Canada-Québec sur l'immigration (35,5 millions de dollars);
- Défense nationale Canada : modernisation et prolongation de la durée de vie de l'Aurora (34,7 millions de dollars).

Sur le plan des prévisions législatives, les représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont expliqué que les principales modifications comprennent les changements suivants:

*Augmentations :*

- Finances Canada : Incitatif pour l'élimination des impôts provinciaux sur le capital (92,3 millions de dollars);
- Environnement Canada : Conservation de la nature Canada (20,0 millions de dollars).

*Diminutions :*

- Agence du revenu du Canada : Versements aux provinces en vertu de la *Loi de 2006 sur les droits d'exportations de produits du bois d'œuvre* : (253,0 millions de dollars);
- Finances Canada : Frais d'intérêts (241,0 millions de dollars).

Des membres du Comité ont posé des questions concernant la réduction des dépenses législatives de l'Agence du revenu du Canada de 253 millions de dollars en ce qui a trait aux exportations canadiennes de bois d'œuvre aux États-Unis. Les fonctionnaires ont expliqué que la réduction des remboursements aux provinces prévus dans l'Accord sur le bois d'œuvre résineux est principalement attribuable à l'absence de tarif payé par les producteurs de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan de même qu'au faible taux de 0,1% pour les producteurs de l'Ontario. Selon les fonctionnaires, le taux pour les producteurs du Québec est demeuré relativement stable, à 2,6%. Ils ont poursuivi leur témoignage en précisant que la réduction de 253 millions de dollars représentait la réduction prévue d'une dépense législative, basée sur la meilleure estimation du gouvernement à ce moment.

Le Comité a cherché à obtenir plus de détails sur les transferts de fonds entre la Gendarmerie Royale du Canada et d'autres ministères. Selon les fonctionnaires, d'après le *Budget supplémentaire des dépenses (C)*, la Gendarmerie Royale du Canada reçoit, d'une part, 16,74 millions de dollars de Sécurité publique et Protection civile pour les services de police communautaires offerts aux Premières Nations. D'autre part, la Gendarmerie Royale du Canada transfère à Services partagés Canada un montant total de 808 000 dollars pour l'appui du projet d'interopérabilité radio binationale liée au plan Par-delà la frontière.

De plus, la Gendarmerie Royale du Canada transfère 39,71 millions de dollars à Services partagés Canada pour le rajustement de montants à la suite de la création de Services partagés Canada.

## **2. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada**

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2013-2014*, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a demandé au Parlement d'approuver un financement additionnel de près de 69 millions de dollars. Selon les fonctionnaires, la demande de financement se compose des nouvelles demandes suivantes, totalisant 98,7 millions de dollars, qui sont atténuées par un montant de 29,7 millions de dollars provenant de crédits approuvés précédemment et qui sont redéployés dans ce budget supplémentaire des dépenses.

- Un montant de 63,8 millions de dollars financerait les fonctions immobilières afin de tenir compte des pressions inflationnistes sur les éléments non discrétionnaires qui ont une incidence sur le budget immobilier du Ministère. Ce montant comprend des rajustements de financement pour les coûts de location, l'aménagement des locaux à bureaux, les paiements en remplacement d'impôts ainsi que les taxes municipales;
- Un montant de 13,1 millions de dollars pour la modernisation nécessaire des immeubles, des locaux à usage particulier ainsi que pour la technologie de l'information et la sécurité dans le cadre du projet du complexe Carling;
- Un montant de 8,1 millions de dollars pour répondre aux besoins en matière de locaux, découlant directement des demandes de financement faites par les ministères et par les organismes pour les programmes nouveaux ou renouvelés;
- Un montant de 6,5 millions de dollars pour mettre en œuvre le volet régulier du Programme d'innovation Construire au Canada. Ce programme permet d'acquérir des innovations provenant d'entreprises canadiennes qui seront utilisées par les ministères et organismes fédéraux;



- Un montant de 3,1 millions de dollars pour permettre au Bureau de la traduction de maintenir le niveau de qualité et d'accessibilité actuel du Portail linguistique du Canada;
- Un montant de 2,5 millions de dollars pour élaborer du matériel et des plans média au nom du gouvernement du Canada ainsi que pour faire des achats média sur Internet par le biais de l'Agence de coordination officielle;
- Un montant de 1,1 million de dollars pour le réinvestissement des recettes tirées de la vente ou du transfert des biens excédentaires à la valeur du marché. Les fonds recueillis seraient investis afin de préserver ou encore prolonger la vie des immeubles à bureaux fédéraux;
- Un montant de 0,5 million de dollars pour appuyer le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada dans sa stratégie pour moderniser la gestion des congés d'invalidité et de maladie dans la fonction publique fédérale.

Répondant aux questions du Comité concernant le fonds pour le *Programme d'innovation Construire au Canada*, les fonctionnaires ont expliqué que le Bureau des petites et moyennes entreprises était le gestionnaire de ce programme qui a pour but de donner la chance aux entreprises qui ont des idées ou des produits novateurs et qui veulent les commercialiser. À l'aide de ce programme, le gouvernement fédéral encourage les entreprises et leur donne l'opportunité de pouvoir commercialiser leurs produits avec le gouvernement fédéral. Selon eux, le programme présente deux avantages principaux :

- donner aux entreprises leur premier contrat;
- fournir aux entreprises de la rétroaction et l'opportunité d'améliorer leurs produits pour le futur.

Poursuivant leur témoignage, les fonctionnaires ont précisé que depuis le lancement du programme, 84 innovations ont été pré-qualifiées. Cela représente environ 67 contrats concrets qui impliquent environ 21 organismes fédéraux, pour une valeur de près de 23,6 millions de dollars. Ils ont ajouté que le programme a un faible coût de gestion, soit entre 1 et 1,7 million de dollars par année. Selon le budget fédéral de

2012, les 6,5 millions de dollars demandés dans ce budget supplémentaire des dépenses représentent la première année de financement du programme et il est à prévoir que les demandes budgétaires vont atteindre jusqu'à 40 millions de dollars dans les années à venir. Les fonctionnaires ont également mentionné que le programme comporte un volet général pour tous les ministères et un volet spécifique pour l'industrie militaire, dans le but d'encourager l'innovation dans le domaine militaire et dans les domaines couverts par les autres ministères.

Le Comité a également questionné les fonctionnaires au sujet d'une augmentation de fonds de 2,5 millions de dollars consacrés au *Programme de publicité gouvernementale*. Les représentants de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ont expliqué que le rôle de leur Ministère en est un de coordination, surtout en ce qui concerne l'acquisition de publicité en ligne. Essentiellement, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada fait le lien entre les ministères intéressés et la ou les sociétés qui vont rendre les médias disponibles sur Internet.

Enfin, les fonctionnaires ont précisé qu'il s'agit d'un projet pilote qui a commencé en 2013-2014 et que les fonds de 2,5 millions demandés ne sont pas pour de la publicité gouvernementale comme telle. Il s'agit plutôt d'accès à Internet pour faire connaître les programmes et les services du gouvernement aux citoyens. Ce sont les ministères qui décident du contenu des messages qu'ils veulent transmettre. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada agit en tant qu'administrateur et facilitateur.

### **3. Affaires indiennes et du Nord canadien**

Les fonctionnaires d'Affaires indiennes et du Nord canadien ont débuté leur témoignage en expliquant au Comité que ce budget supplémentaire des dépenses permet des investissements au niveau d'initiatives clés visant à répondre aux besoins des Premières Nations, des résidents du Nord, des Métis et des Indiens non inscrits.

On a informé le Comité que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a demandé un total de 72,4 millions de dollars additionnels dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2013-2014*, portant ainsi le budget total du Ministère

à 8,8 milliards de dollars pour l'exercice en cours. Les principaux éléments de ce budget supplémentaire sont, par ordre d'importance :

- 36,1 millions de dollars afin de permettre au Ministère de remplir ses obligations en vertu de l'*Entente sur le transfert de responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest*;
- 33,2 millions de dollars pour satisfaire les besoins supplémentaires en matière de santé et de sécurité au sein des collectivités autochtones en 2013-2014 dans le cadre du Programme d'aide à la gestion des urgences;
- 1,0 million de dollars pour un règlement extrajudiciaire conclu avec une Première Nation en lien avec la perte de revenus associée aux redevances pétrolières et gazières;
- 1,0 million de dollars afin de supporter la mise en œuvre de la *Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux*;
- 1,0 million de dollars pour la chaire Purdy Crawford d'études commerciales autochtones de l'Université du Cap-Breton visant à encourager les étudiants autochtones à entreprendre des études postsecondaires dans le domaine des affaires.

En réponse à une question du Comité, les fonctionnaires ont indiqué que le transfert des responsabilités associées aux terres et aux ressources en vertu de l'Entente du transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest ne se produira qu'une seule fois. L'implantation de cette entente aura lieu le 1<sup>er</sup> avril 2014 et cette entente est très semblable à l'*Accord de transfert au Yukon d'attributions relevant du Programme des affaires du Nord* qui a été conclu en 2001 avec le Gouvernement du Yukon. Les fonds demandés dans ce budget supplémentaire sont associés à deux types de coûts :

- les obligations préalables à la mise en œuvre de l'entente, c'est-à-dire des coûts ponctuels comme ceux associés au transfert de dossiers, d'actifs et de personnel

et les frais pour la création d'inventaires de sites de déchets, de site contaminés et l'identification et le transfert des terres déterminées dans l'entente.

- les coûts permanents, tels que les fonds transférés au Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de même que les frais en lien avec l'implémentation de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*, l'initiation de discussions sur la gestion des hydrocarbures extracôtiers, des discussions trilatérales à propos d'hydrocarbures terrestres et extracôtiers, l'assainissement des sites contaminés et la gestion des terres fédérales exclues.

Les fonds additionnels demandés en vertu du Programme d'aide à la gestion des urgences sont, quant à eux, liés aux évacuations attribuables à des incendies de forêts survenus au Manitoba et en Ontario ainsi qu'au rétablissement suite à des inondations en Saskatchewan et à des inondations et des ondes de tempête dans la région de l'Atlantique. Au total, 45 communautés des Premières Nations situées dans sept provinces ont reçu des fonds pour des interventions et le rétablissement des infrastructures et installations.

Le Comité a appris qu'il y avait encore, à ce jour, 1 891 personnes évacuées suite aux inondations survenues au Manitoba en 2011. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2014, la Croix-Rouge canadienne se charge de la gestion et du support offert à ces personnes évacuées. Cette responsabilité était auparavant assumée par la Manitoba Association of Native Firefighters. Selon les fonctionnaires du Ministère, le ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien a annoncé le 14 février 2014 la nomination d'un négociateur fédéral assigné à ce dossier, afin de permettre le retour des évacués à leur domicile par l'intermédiaire d'offres de règlement définitif. Dans ce dossier, des négociations auront lieu avec la province du Manitoba et les communautés des Premières Nations touchées pour arriver à des ententes de partage des coûts.

À la suite d'une question du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que leur organisation a dépensé en moyenne 27 millions de dollars annuellement pour la gestion des catastrophes depuis l'exercice financier 2005-2006. Le Comité a appris que le Ministère consacre, en plus de ces fonds, 19 millions de dollars annuellement en

réaffectation interne afin de négocier des ententes bilatérales avec les provinces et territoires pour obtenir leur support au niveau des interventions en cas de catastrophe.

Les fonctionnaires du Ministère ont mentionné que la mise en œuvre de la *Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux* inclut des dispositions afin de permettre aux Premières Nations d'élaborer, de ratifier et de développer leurs propres lois sur les biens immobiliers matrimoniaux et de mettre en application un régime fédéral. Dans le but de supporter les Premières Nations dans l'élaboration de lois touchant leur collectivité, un Centre d'excellence en matière de biens immobiliers matrimoniaux sera également établi au sein d'une organisation autochtone existante.

Selon les représentants du Ministère, cinq collectivités Unama'ki de l'île du Cap Breton appuient la chaire Purdy Crawford d'études commerciales autochtones de l'Université du Cap-Breton. En plus de la promotion et du recrutement d'étudiants autochtones en études postsecondaires dans le domaine des affaires, cette chaire a comme objectif d'améliorer la recherche analytique en menant des recherches en sciences pures et appliquées sur des questions relatives aux communautés autochtones.

Par ailleurs, le Comité a été informé que Pêches et Océans Canada a transféré un montant de 80 000 dollars à Affaires indiennes et du Nord canadien pour le soutien de la cogestion de la Zone de protection marine de Tarium Niryutait située dans la région désignée des Inuvialuit. Cette zone est la première zone de protection marine de l'Arctique canadien. Les fonds seront destinés au Secrétariat mixte aux fins d'administration, d'engagement communautaire de même que de conception et de prestation de programmes communautaires de surveillance recueillant des données de référence annuellement.

Finalement, le Comité s'est intéressé au transfert de 22,4 millions de dollars provenant du crédit 1c – Dépenses de fonctionnement vers le crédit 10c – Subventions et contributions. Les fonctionnaires du Ministère ont expliqué que des fonds peuvent être reportés à une année ultérieure quand un ministère ne peut dépenser les

ressources financières qui lui ont été allouées au cours d'un exercice financier. Ils ont également confirmé que ces fonds octroyés pour des dépenses de fonctionnement n'avaient pas été utilisés durant le présent exercice financier pour des raisons valables. Ils n'ont toutefois pas précisé ces raisons. De plus, un tel report de fonds ne requiert pas l'approbation préalable du ministère des Finances Canada.

#### **4. Services partagés Canada**

Les fonctionnaires de Services partagés Canada ont rappelé au Comité que leur organisation avait été créée afin de standardiser, consolider et rationaliser les services de la technologie de l'information du gouvernement fédéral. L'objectif de la mise en place de ce Ministère était de transformer les systèmes existants qui étaient coûteux, désuets et incompatibles les uns avec les autres.

Le Comité a été informé que, lors de sa création, Services partagés Canada était responsable des courriels, serveurs et centres de données pour 43 ministères et organismes fédéraux. Or, les responsabilités de ce Ministère ont été élargies suite au budget fédéral de 2013 pour inclure l'approvisionnement en logiciels informatiques pour 95 ministères et organismes.

En effet, depuis le 2 avril 2013, le Ministère a également la responsabilité de centraliser les approvisionnements en dispositifs technologiques en milieu de travail, tels que les imprimantes, les ordinateurs portatifs, les autres dispositifs périphériques, les logiciels comme les systèmes d'exploitation et les logiciels de protection. Avant cette centralisation, le gouvernement fédéral dépensait approximativement 660 millions de dollars annuellement, via plusieurs ministères, en matériel et logiciels informatiques, ce qui entraînait une réduction du pouvoir d'achat et un affaiblissement de la sécurité dans tous les systèmes gouvernementaux.

Le Comité a appris qu'un des objectifs de Services partagés Canada est de consolider les 485 centres de données en 7 centres; les 50 réseaux existants dans les 43 ministères fédéraux en un seul et les 63 services de courriel en un seul.

En réponse à des questions du Comité concernant les résultats obtenus suite à la création de Services partagés Canada, les fonctionnaires ont affirmé que cette centralisation de l'infrastructure de technologie de l'information permet de standardiser l'infrastructure, de réaliser des économies d'échelle et d'améliorer la sécurité entourant l'équipement informatique.

Le Comité s'est également intéressé aux économies réalisées grâce à la création de ce Ministère. Les fonctionnaires ont affirmé qu'après seulement quelques mois d'existence, Services partagés Canada avait déjà réussi à réaliser des économies de l'ordre de 10 % par rapport aux dépenses totales d'avant sa création, soit 150 millions de dollars. Par ailleurs, un contrat concernant le service de courriel a été signé avec les entreprises Bell et CGI. Ce contrat devrait permettre la réalisation d'économies de 50 millions de dollars annuellement sur une base permanente. Dans le cadre du budget fédéral de 2013, le gouvernement s'est engagé à économiser 2,1 millions de dollars grâce à la consolidation des logiciels informatiques en 2013-2014. Les fonctionnaires ont indiqué qu'ils sont confiants de réussir à épargner les 8,7 millions de dollars prévus au cours de l'exercice financier 2014-2015. Finalement, les fonctionnaires se sont engagés à fournir une liste des économies réalisées annuellement depuis la création de Services partagés Canada et les projections pour les dix prochains exercices financiers. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Comité n'avait pas encore reçu l'information demandée.

Dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2013-2014*, Services partagés Canada a demandé l'autorisation du Parlement pour une dépense maximale de 102,3 millions de dollars. Ces fonds ont pour but de permettre au Ministère de s'acquitter de ses nouvelles responsabilités au niveau de l'achat centralisé de logiciels pour les postes de travail des fonctionnaires fédéraux et proviennent de crédits transférés d'autres ministères à Services partagés Canada. De plus, les fonctionnaires ont expliqué que ces investissements amélioreront la capacité de Services partagés Canada à soutenir la *Stratégie de cybersécurité du Canada* en établissant une infrastructure de technologie de l'information sûre, fiable et centralisée.

Selon l'information recueillie par le Comité, la demande de crédits comprend des transferts nets de 88,5 millions de dollars d'organisations partenaires. Ces transferts provenant de ministères et organismes desservis par Services partagés Canada sont répartis comme suit : 51,6 millions de dollars en ajustements pour, par exemple, le téléphone, un centre d'appels et des frais de connectivité et 36,9 millions de dollars pour assurer des services d'infrastructures de technologies de l'information supplémentaires pour des projets et des initiatives particuliers. Les fonds en ajustements sont divisés entre les quatre ministères suivants :

- 39,7 millions de dollars de la Gendarmerie royale du Canada;
- 6,6 millions de dollars de l'Agence du revenu du Canada;
- 5,2 millions de dollars de Défense nationale Canada;
- 0,1 million de dollars de Patrimoine canadien.

Les projets et initiatives des ministères et organismes fédéraux au niveau des services d'infrastructure fournis par Services partagés Canada sont les suivants :

- 20,9 millions de dollars de l'Agence des services frontaliers du Canada pour financer l'acquisition d'une plateforme d'infrastructure de technologie de l'information sécuritaire;
- 10,0 millions de dollars de l'Agence des services frontaliers du Canada pour améliorer la capacité de son ordinateur central de soutenir les projets transfrontaliers puisque cet organisme requiert des ordinateurs puissants et efficaces pour la livraison de services;
- 2,7 millions de dollars de Défense nationale Canada pour la mise sur pied de l'infrastructure de technologie de l'information requise pour le nouveau Quartier général du complexe Carling;
- 2,5 millions de dollars de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour supporter la mise en œuvre du Plan d'action pour assurer la sécurité alimentaire visant à améliorer la sécurité des aliments;
- 0,8 million de dollars de la Gendarmerie royale du Canada pour contribuer au projet Par-delà la frontière du gouvernement fédéral ayant comme objectif le



renforcement de la sécurité du périmètre, et ce, en facilitant la circulation légitime des marchandises et des personnes entre le Canada et les États-Unis.

Par ailleurs, le Comité s'est fait dire que Services partagés Canada transférera à son tour 0,2 million de dollars à Citoyenneté et Immigration Canada pour des frais de communication lors de missions à l'étranger.

Selon les fonctionnaires entendus, le budget total de Services partagés Canada s'élèvera à environ 2 milliards de dollars, si l'on considère les fonds demandés dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2013-2014* et ses revenus s'établissant à 321 millions de dollars. Les revenus de Services partagés Canada proviennent principalement des frais chargés aux ministères et organismes partenaires en échange de services optionnels. Au cours de l'exercice financier 2013-2014, Services partagés Canada comptait un total de 5 895 employés.

Enfin, le Comité s'est intéressé à la différence entre les dépenses totales pour l'exercice financier 2013-2014, qui ont été de 1,7 milliard de dollars et les projections de dépenses affichées dans le rapport sur les plans et les priorités pour ce même exercice financier, qui étaient de 1,4 milliard de dollars. La réponse à cette question n'avait pas encore été acheminée au Comité au moment de la rédaction de ce rapport.

## **5. Citoyenneté et Immigration Canada**

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2013-2014*, Citoyenneté et Immigration Canada demande au Parlement d'adopter près de 20 millions de dollars en dépenses budgétaires votées. Ce budget comprend également, pour ce Ministère, des ajustements aux prévisions de dépenses législatives représentant une diminution nette des dépenses de 18,6 million de dollars. Au total, les différents changements proposés représentent une augmentation totale nette des dépenses budgétaires d'environ 1,4 million de dollars.

Lors de leur témoignage, les représentants de Citoyenneté et Immigration Canada ont expliqué que la demande de financement la plus importante de leur Ministère est de 35,5 millions de dollars en fonds supplémentaires pour répondre aux obligations en

vertu des exigences de l'accord Canada-Québec sur l'immigration. Ils ont ajouté que cet accord donne au gouvernement du Québec la responsabilité exclusive de la réception et de l'intégration des immigrants sur son territoire, en retour d'une compensation financière du gouvernement du Canada.

Répondant aux questions du Comité, les fonctionnaires ont ajouté que cet accord, en vigueur depuis 1991, était unique à la province de Québec et que la compensation financière était basée sur deux facteurs, soit les dépenses totales du gouvernement fédéral d'une part et le nombre d'immigrants non-francophones reçus au Québec d'autre part. Ils ont précisé que le montant de base payé au Québec en vertu de l'Accord est ajusté à la hausse selon ces deux facteurs. Quant à la raison d'un tel accord particulier avec le Québec, il s'agit pour le gouvernement fédéral de compenser la province pour les frais engendrés par l'accueil d'un immigrant qui ne parle pas couramment français. Les fonctionnaires ont également informé le Comité que relativement à l'Accord, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec sont sur le point de compléter une étude qui avait pour objectif d'examiner la comparabilité des services offerts aux immigrants par les deux juridictions. Le Comité pourra suivre les résultats de cette étude dans le futur.

En réponse aux questions du Comité, les fonctionnaires ont mentionné, conformément au budget fédéral de 2013, qu'une demande de financement de 3,9 millions de dollars servirait à appuyer le Fonds pour promouvoir les langues officielles et favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le cadre de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018. Ils ont précisé que de ce montant, 2,3 millions de dollars seraient investis dans la promotion et des activités de recrutement au Canada et à l'étranger, principalement grâce à l'expansion de la fréquence et du nombre de sites d'événements existants, tels que le Forum de l'emploi : Destination Canada. Selon les fonctionnaires, ces événements permettent de faire le lien entre, d'une part, des travailleurs qualifiés bilingues ou parlant français et d'autre part, des employeurs à travers le Canada. L'objectif de ce programme est de s'assurer que le système d'immigration canadien

soutient la croissance économique du Canada et qu'il contribue à soutenir et renforcer les communautés francophones, en situation minoritaire, partout au pays.

Le Comité a interrogé les fonctionnaires au sujet d'un montant de 806 000 dollars au titre de radiations de dette pour des prêts en circulation aux immigrants. Les fonctionnaires ont expliqué que Citoyenneté et Immigration Canada offre ces prêts aux particuliers et aux familles qui souhaitent immigrer au Canada, mais qui ont peu de ressources financières et qui ne peuvent pas accéder aux établissements de crédit traditionnels. Conformément à la loi et les règlements sur l'immigration et la protection des réfugiés, ces prêts sont émis principalement aux réfugiés pris en charge par le gouvernement. Les bénéficiaires peuvent obtenir des prêts pour les raisons suivantes : le transport, l'admissibilité et les frais relatifs à une entente de séjour permanent au Canada.

Bien que 91 % de ces prêts soit intégralement remboursés au gouvernement, des créances irrécouvrables demeurent. Selon les fonctionnaires, le montant de 806 000 dollars comprend environ 1 925 prêts jugés irrécouvrables, pour une moyenne d'environ 418 dollars par prêt. Globalement, Citoyenneté et Immigration Canada émet annuellement pour une valeur entre dix et onze millions de dollars en prêts aux immigrants. La durée moyenne de ces prêts est de quatre ans. Par conséquent, le Ministère a actuellement environ 40 millions de dollars de prêts en circulation et le montant de 806 000 dollars de prêt irrécouvrable représente 2 % du total des prêts. Selon les fonctionnaires, il s'agit d'une dépense qui est susceptible de revenir annuellement. L'autorité du Parlement est requise pour la radiation de ces prêts aux immigrants, tout comme les autres prêts du gouvernement lorsque d'autres frais de recouvrement ne sont pas justifiables, ou lorsque la dette ne peut pas être collectées parce qu'il est impossible de contacter le débiteur, celui-ci ne réside plus au Canada, a fait faillite ou est décédé.

En réponse aux questions du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que ce *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2013-2014* inclut des réductions de financement.

Plus de 20,2 millions de dollars seront réduits en raison des crédits disponibles approuvés lors du *Budget principal des dépenses 2013-2014*. De ce montant, 16,3 millions de dollars proviennent des subventions et contributions tandis que 3,9 millions de dollars représentent un montant initialement prévu pour des dépenses de fonctionnement.